**Laval Virtual 2018**

**Délégation Pays de la Loire**

--------------------------------

4 au 8 avril 2018

Laval

 ****

**Venez explorer la réalité virtuelle et la réalité augmentée avec l’Agence régionale des Pays de la Loire Dossier d’inscription**

**Date limite d’inscription : 28 février 2018**

**lAVAL VIRTUAL 2018**

Depuis 2016, la Région des Pays de la Loire a fait de la numérisation de l’économie une de ses priorités pour soutenir et accélérer la prospérité économique et la compétitivité de son territoire. Avec CLARTE (centre de ressources et de transfert sur la réalité virtuelle), le Laval Virtual Center, le Technocampus Smart Factory, ou encore le cluster Atlangames, les Pays de la Loire se positionnent comme véritable chef de file européen de la réalité virtuelle et augmentée.

Initié en 1999, Laval Virtual est le salon de référence et le leader européen dans les domaines des nouvelles technologies et usages du virtuel.

Sur le salon cela se traduit par une affluence de visiteurs plus importante chaque année, 17 700 visiteurs en 2017 (+15% par rapport à l’édition précédente), et par une diversification constante des secteurs d’activité représentés : industrie, patrimoine, santé, formation, marketing, culture,etc.

**LA DELEGATION et ses objectifs**

A l’occasion de la 20ème édition du salon, qui s’annonce exceptionnelle, l’Agence régionale des Pays de la Loire propose, pour la première fois, **à 20 entreprises des Pays de la Loire, la possibilité d’initier un parcours de numérisation de leur business autour de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée**.

**Entrepreneurs du territoire, vous vous intéressez à la réalité virtuelle ou à la réalité augmentée ou vous l’avez identifié comme levier pour l’activité de votre entreprise** : quel que soit votre niveau de connaissance de ces technologies et de leurs usages, le parcours proposé vous permettra de prendre conscience des possibles et vous apportera une approche personnalisée pour aborder en toute tranquillité cette question.

Ouverte aux entreprises de tous les secteurs d’activité, la délégation est néanmoins réservée aux entreprises ayant un besoin d’usage. Les prestataires et fournisseurs de technologies sont invitées à prendre contact avec l’Agence dans le cadre d’un dispositif différent.

La 20ème édition de Laval Virtual est le moment idéal pour découvrir l’ensemble des possibles offerts par ces technologies. L’événement réunit en effet plus de 300 exposants sur 9000 m², enregistre la présence de grands constructeurs comme Microsoft, HTC, et assoit une véritable dimension internationale avec plus 45 pays représentés.

Cette opération accompagnée financièrement par la Région est organisée dans le cadre de la stratégie de numérisation de l’économie des Pays de la Loire.

**Pourquoi initier une demarche de numerisation de votre activite a base de realité virtuelle / realite augmentée :**

* La démocratisation de la Réalité Virtuelle et la Réalité Augmentée a franchi un nouveau cap. Ce sont des technologies qui s’ouvrent de plus en plus au grand public et deviennent plus facilement accessible aux entreprises. 2018 est une année charnière, car les constructeurs de puces ont mis au point des puces *low energy*, indispensables à la mise au point d’appareils sans fil. Ces nouveaux produits sans fils rendent ainsi possible l’intégration de la RV et de la RA dans des espaces jusque-là inaccessibles
* La Réalité Virtuelle et la Réalité Augmentée se combinent parfaitement avec d’autres technologies émergentes comme l’Intelligence Artificielle.
* La Réalité Virtuelle et la Réalité Augmentée facilitent l’expérimentation et permettent de se projeter dans le futur.
* Les usages de la RV et de la RA sont très nombreux et correspondent probablement à un besoin de votre activité tout en permettant une réduction des coûts (formation, maintenance, inspection, RH, …)
* En Pays de la Loire les savoir-faire dans le domaine de la RV/RA sont à portée de la main. Le territoire soutien cette dynamique unique avec notamment Laval Virtual, qui est depuis 20 ans le premier salon européen sur la RV/RA à destination des entreprises.

**L’Agence régionale des Pays de la Loire**

**vous offre la participation à cette délégation**

**(coût total de participation et des services associés estimé à : 2000€ HT)**

**Prix facturé aux entreprises : 0€**

|  |
| --- |
| **Prestations incluses** |
| **Pré-diagnostic amont**   * 1 rendez-vous d’une heure pour définir votre connaissance des technologies et usages de la RV/RA * Identification des possibles applications dans votre entreprise des technologies et usages de la RV/RA * Première définition de vos attentes vis-à-vis de votre participation à la délégation   **Découverte collective sur place**   * Participation en matinée à l’une des deux visites guidées collectives pour découvrir un premier panorama concret de la Réalité Virtuelle / Réalité Augmentée, * Débriefing et échange convivial sur le temps du déjeuner autour des visites du matin   **Approche individuelle**   * Définition d’un parcours individualisé pour l’après-midi de rencontre en fonction des éléments issus du diagnostic * Accès à la plateforme de Rendez-vous individuels avec des experts * Débriefing post Laval Virtual   **Bilan sur place**   * Verre de l’amitié et débriefing collectif le soir **Pour aller plus loin** * Badge d’accès au salon pendant les 4 jours réservés aux professionnels   **Communication et Presse**   * Participation au tournage d’une vidéo promotionnelle de la délégation pendant le salon, * Mention de votre société dans le communiqué de presse collectif de la Région Pays de la Loire diffusé lors de Laval Virtual, * Relais sur les réseaux sociaux (twitter). |
| **Prestations non incluses** |
| * Frais d’acheminement vers le salon * Restauration et frais divers |

**Les demandes d’inscriptions sont enregistrées par ordre d’arrivée**

**et dans la limite des places disponibles.**

**Conditions de participation à la délégation de numérisation de l’Agence régionale des Pays de la Loire**

* La participation à la délégation est ouverte aux entreprises de tous les secteurs d’activité, mais réservées aux entreprises ayant un besoin d’usage. Les prestataires et fournisseurs de technologies sont invitées à prendre contact avec l’Agence dans le cadre d’un dispositif différent
* L’entreprise s’engage à assurer sa présence le jour de la délégation et à compléter le questionnaire de bilan de l’Agence régionale.
* L’entreprise réservera 2h pour permettre la réalisation de l’entretien de pré diagnostic entre le 01 mars 2018 et le 16 mars 2018
* L’entreprise s’engage dans le cadre de cette délégation à fournir les éléments nécessaires pour une éventuelle communication de son parcours de numérisation (réseaux sociaux, presse).

**Votre contact à l’Agence régionale :**

Chef de projet Mutations Numériques : Damien VERLINDE – 06 47 96 11 63 – [d.verlinde@agence-paysdelaloire.fr](mailto:d.verlinde@agence-paysdelaloire.fr)

**Inscription à la délégation de numérisation :**

**Bulletin d’inscription à retourner par courrier** :

L’Agence régionale – Pays de la Loire Territoires d’Innovation

1. rue du Général de Bollardière – CS 80221

44202 NANTES CEDEX 2

**Ou par mail à**  d.verlinde@agence-paysdelaloire.fr

**Date limite d’inscription : 28 février 2018**

**BULLETIN D’INSCRIPTION**

**A retourner avant le 28 février 2018**

Raison sociale :

Activité :

Adresse : ........................................................................................................................................................................

Code postal : ………………………………… Commune : ……..……………………………………………………………….

Effectifs de la société : 🞏 < 50 🞏 50 à 250 🞏 251 à 1 000 🞏 > 1 000

Adhérent réseau(x) (ADN Ouest, Novabuild, …) :

**Interlocuteur pour la délégation** :

Nom : ………………………………….. Prénom : …… ………………………… Fonction :

Tél : .................................................... Tél portable : …………………………. E-mail :

🔾 Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour participer à la délégation numérisation RV/RA de l’Agence régionale des Pays de la Loire :

**L'inscription définitive se fera par accusé de réception de votre courrier ou mail.**

Bon pour engagement de participation.

Fait à : Le …….…/………../………

CACHET DE L’ENTREPRISE SIGNATURE

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Conditions d’annulation**

En cas d’annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :

Quelle qu’en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation.

En cas d’annulation par l’entreprise participante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par mail ou par courrier.

En cas de désistement, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d’appliquer des frais de pénalité lié à l’engagement de fonds publics à perte. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire facturera 50% de prestation à l’entreprise participatnte, soit 1000€HT. Si le désistement intervient à moins de 7 jours de la manifestation, et si le place ne peut être réattribuée à une autre entreprise, l’entreprise défaillante sera alors facturé à 100% de la prestation, soit 2000€HT.

.